

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST DIDIER EN VELAY DU 7 JUILLET 2016

Elus présents : Micheline AMMON, Christian BLANCHARD, Bernard BRUYERE (en retard), Frédéric COTTE, Jean Laurent DESOUCHE, Bruno DUFAURE DE CITRES, Bernard EPARVIER (excusé en retard), Valérie ESCOFFIER, Elisabeth FAYARD, Christian FORAND (excusé en retard), Yolande GAUDE, Annie LARDON (en retard), Bruno MOULIN (en retard), Lauriane RANCON, Nadine RASCLE (en retard), Patrick ROUCHON, Emmanuel SALGADO, Michèle VICENS.

Elus absents excusés : Mr GORET Guillaume pouvoir à Mr Bruno DUFAURE DE CITRES, Mme Cécile MARCUCCI, Frédéric LARGERON pouvoir à Mme Nadine RASCLE, Solange OLLIVIER PEVEL pouvoir à Mme Micheline AMMON

Secrétaire de séance : Valérie ESCOFFIER

Présence de Melle Marine BOURET Service Civique et Joseph CHAMPAVERT Maire de St Victor Malescours.

1) Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 09/06/2016 :

Approbation à la majorité (après modification sur le problème des bancs du Lotissement des Adreys) : une abstention.

2) Présentation de Marine BOURET Service Civique:

Présentation de Marine BOURET, jeune désidérienne, qui effectue son Service Civique volontaire à la Mairie de St Didier en Velay. Contrat d'une durée de huit mois, Mlle BOURET a commencé le 15 juin, elle assurera les permanences du Point Info tourisme en juillet et des missions de culture et communication tout au long de l'année.

3) Adhésion au Syndicat des Eaux de la Semène :

Suite à notre courrier demandant notre adhésion à ce Syndicat et en présence de Monsieur CHAMPAVERT, Président du Syndicat des Eaux de la Semène, il s'agit de légaliser notre présence dans ce syndicat puisque certains hameaux de St Didier en Velay sont alimentés en eau par ce dernier (Les Grangers - la Scie du Grand Roure - La Grange du Bois - les Petites et Grande Rossanges – Chazelles). Monsieur CHAMPAVERT nous confirme que le comité accepte notre adhésion en ce qui concerne les villages qui sont alimentés en eau potable et nous aurons 2 représentants au sein du Syndicat.

La procédure sera un peu longue et se déroulera ainsi : si St Didier vote son adhésion ce soir, il y aura une délibération lors de la prochaine réunion du syndicat le 21 septembre pour demander l'extension des membres, ensuite toutes les communes adhérentes ont 3 mois

pour délibérer et accepter St Didier au sein du Syndicat. En attendant 2020 puisque à cette date, ce sera les Communautés de Communes qui auront les compétences sur l'eau potable et sur l'avenir des Syndicats, et même certainement avant, puisque la Communauté de Communes « Loire Semène » souhaite prendre les compétences au 1^{er} janvier 2018. Suite à la question de Mme LARDON, Mr CHAMPAVERT répond que s'il y a des travaux de rénovation de la station ou sur les réseaux ce ne sera pas aux contribuables de payer mais aux usagers qui utilisent les services de l'eau par le biais de leur facture.

Christian BLANCHARD propose comme délégués titulaires : lui-même et Mme GAUDE et Mrs FORAND et EPARVIER en tant que délégués suppléants.

Adopté à la majorité - 5 abstentions : d'accord pour adhérer mais contre les personnes nommées.

4) Demande d'acquisition de parcelles de terrain situées à Champdolent par la commune de St Victor Malescours:

Monsieur Christian BLANCHARD sort du conseil car étant membre de la section, il ne peut prendre part au débat ni au vote, il laisse sa place à Mr Emmanuel SALGADO.
Brouhaha du public et commentaire de Mr MOULIN.

La Mairie a été sollicitée, via un courrier, par Mr CHAMPAVERT et son conseil Municipal pour les biens de section de Champdolent pour des projets de rénovation du stade et des vestiaires. Juridiquement, ils ne peuvent pas faire de constructions sur un terrain qui ne leur appartient pas totalement (droit d'affouage pour se chauffer pour St Didier et de pâturage pour St Victor Malescours et le Département a aussi une part dont il ne peut rien faire pour les mêmes raisons).

Monsieur CHAMPAVERT confirme que cela fait 50 ans qu'ils utilisent le terrain et que tout se passait bien mais que pour rénover le terrain et les vestiaires, ils ont besoin de subventions et ils ne pourront rien obtenir s'ils ne sont pas propriétaires. C'est pourquoi la Sous-Préfecture a conseillé à la commune de St Victor Malescours d'acheter toutes les parcelles sur leur commune afin qu'elle puisse répondre à tous les problèmes qui se présentent que ce soit des arbres à tailler, des gens qui s'installent n'importe où et n'importe comment...

C'est pour toutes ces raisons que la commune de St Victor Malescours souhaiterait acheter ces parcelles.

Mr CHAMPAVERT nous indique que le Conseil Général avait envisagé de faire un rond-point qui serait nécessaire mais pour l'instant il n'y a rien de prévu car assez coûteux.

Pour la zone humide, MR CHAMPAVERT n'a pas de velléité particulière, et comme elle est plus loin, le terrain de foot n'impacterait pas cette zone. MR CHAMPAVERT rappelle que s'il se porte acquéreur de toutes les parcelles, c'est juste pour le côté pratique et surtout juridique, mais il suggère qu'il pourrait être marqué dans l'acte de vente une convention de

gestion avec le Sicala ou autre, de la zone humide et confirme même qu'il préférerait que St Didier continue de s'occuper de cette zone.

Les domaines ont estimé la zone à 22 000 €.

Mr MOULIN nous annonce qu'il a été contacté par plusieurs membres ayant des questions notamment à savoir s'il y a une convention pour l'utilisation du stade. Mr CHAMPAVERT répond qu'il y a eu une convention mais que personne n'en possède d'exemplaire. Qu'il ne paie pas de loyer à St Didier en Velay, mais que St Victor Malescours paie tous les impôts sur ces terrains. Qu'il n'y a pas de projet de construction ou autre sur la zone humide et que le projet ne sera lancé que si St Victor Malescours est pleinement propriétaire des terrains car les études coûtent cher.

Mr CHAMPAVERT confirme que son projet c'est la réfection du stade et bien sûr des vestiaires, et qu'ils seront aux normes actuelles donc pas de rejet direct des eaux usées dans la zone humide mais un rejet « propre »

Mr SALGADO propose de délibérer sur la cession à la commune de St Victor Malescours tout en préparant une convention pour la gestion des milieux naturels.

L'argent de la vente ira au budget général de la commune mais il est possible de noter qu'une partie de la cession ira à la mise en valeur des villages situés sur la section de Champdolent, ou sera discuté avec les membres de la section, voir le Sicala.

Les membres de l'opposition préfèrent avoir la convention, bien la réfléchir et la rédiger avant de signer.

Mr SALGADO propose donc d'acter que nous sommes d'accord sur la cession mais qu'il y aura une convention multipartite entre organisme compétent en matière naturelle, des membres de la section, les communes de St Victor Malescours et St Didier en Velay pour la partie forêt zone humide.

Adopté à la majorité - 4 abstentions

Retour de Monsieur le Maire Christian BLANCHARD

5) Présentation du Rapport Annuel du Délégué VEOLIA pour l'exercice 2015 :

Mr SALGADO nous rappelle la situation : la commune est propriétaire des réseaux, le SIVOM a la gestion des deux stations (de pompage et d'épuration) et nous avons un contrat d'affermage avec Véolia qui a à sa charge la réparation des fuites, la pose des compteurs, la gestion des abonnements, la distribution de l'eau, la gestion des stations. Ce contrat a été signé le 1^{er} janvier 2011 et court jusqu'au 31 décembre 2025. Nous avons 3539 habitants desservis, 1612 abonnés, 1846 compteurs ce qui est stable depuis 2011. Nous avons 68 km de réseau et notre taux de rendement est passé de 70,5 en 2014 à 79,6 en 2015 qui

s'explique par la réfection de 154 m de de la rue des Frères Boyer et par le changement en régie de 330 m au Crouzet (on a aussi fait « Four » mais pas d'incidence sur ce taux de rendement). On a aussi changé 2 poteaux incendie au Grand Suc et à Marcoux et Véolia a changé 159 compteurs. On a des pertes sur le quartier de Champvert et sur la grosse conduite Boulevard des Jardins qui part du Boulevard Lafond jusqu'au Collège Ruel. On a un centre bourg qui est correct grâce à nos prédécesseurs. Véolia a réparé 24 fuites cette année. Les Désidériens ont consommé 29 074 m³ soit 1,3 % supérieur à 2014 avec un coût facturé de 2,53 du m³. Les Désidériens consomment moins que la moyenne nationale (86 l par habitant par jour). Il y a eu 4 095 € d'impayé en 2015. Les biens de retour sont des biens qui nous reviendraient en cas de cession du contrat. Nous sommes propriétaires des réservoirs de Jabry et de La Roche, des 56 942 mètres linéaire de canalisation, des branchements des 24 postes incendie et des accessoires hydrauliques. Il reviendrait à Véolia les 1 846 compteurs. Nous avons une qualité d'eau conforme biologiquement à ce qui est dicté par l'ARS. Mr SALGADO invitent tous les habitants à mettre un système de filtration pour se protéger du sables et autres ainsi que des réducteurs de pression. Il serait bien de vérifier son compteur tous les mois afin de détecter les fuites.

Mr SALGADO fait un petit aparté pour l'assainissement, pour la station d'épuration de la Séauve sur Semène. Le SIVOM doit se réunir le mardi 12/07/2016 et il nous précise qu'une étude pour la rénovation de la station devrait se mettre en place pour un projet d'environ 2 millions d'euros et qu'il espère subventionner pour 50 %.

6) Décision Modificative Budgétaire : Budget Commune

Modification du Budget de la Commune sur la partie Recettes de Fonctionnement et Dépenses de Fonctionnement, qui fait suite à la baisse des Dotations. Nous étions partie sur la même base que l'année dernière, malheureusement les Dotations sont en baisse donc il faut prendre une décision modificative puisque le budget ne correspond plus. Pour les recettes de fonctionnement modification comme suit :

Autre redevable + 500 €
Sinistre par assurance + 1 000 €
Dotation forfaitaire - 8 913€
DSR (Dotation Solidarité Rurale) - 21 928 €
Dotation Nationale de Péréquation - 27 283 €
Soit une baisse de – 56 624 €

Adopté à l'unanimité.

7) Travaux d'aménagement Carrefour de la Mairie : Partie France Télécom

Un premier devis concernant France Télécom pour l'enfouissement et le renforcement des lignes est présenté pour 7 695,82 € et 6 367,81€ après déduction de la partie SEMEV. (devis à confirmer). Les travaux n'ont pas encore débuté mais la Mairie finalise les dossiers DETR sur ces bases. Les diagnostiqueurs sont passés et les bornages ont été effectués.

Adopté à l'unanimité

8) Demande de subvention association « LeZ'arts sur scène » :

Suite à un courrier de Madame Séverine JOSSIER présidente de l'Association « LeZ'arts sur scène » demandant une subvention exceptionnelle de 500 €. Au mois de juin le Conseil Municipal avait accordé une subvention de 120 € donc une subvention supplémentaire de 380 € pour leur prestation avec le Collège Roger Ruel.

Mme RASCLE demande si on ne pourrait pas donner une subvention annuelle à cette association de 500 € au lieu de donner toutes les années une subvention exceptionnelle, les spectacles que l'association proposent étant de qualité avec le Collège Public.

Monsieur BLANCHARD répond qu'en effet il serait bien de voir cela en commission mais qu'il abonderait plutôt pour cela

Mr MOULIN rajoute que c'est certainement ce qui se fait de mieux en création sur la commune et que cela mériterait un suivi culturel, c'est beaucoup de travail et que peut être il faudrait faire autrement.

Monsieur BLANCHARD répond qu'on ne peut pas s'immiscer comme ça dans une association mais que l'on peut apporter toute l'aide dont ils ont besoin.

Mme VICENS nous indique avoir reçu l'association et avoir discuté avec eux de leur projet, et de leur avoir fourni ce qu'il avait besoin.

Mr MOULIN rajoute que ce n'est pas à eux de demander mais à nous de proposer des choses

Monsieur BLANCHARD, devant la volonté de Mr MOULIN à faire avancer cela lui propose de rejoindre la commission Culture.

Mr MOULIN nous dit que la commission Culture produit déjà des choses et qu'elle pourrait s'intéresser à d'autres choses.

Adopté à l'unanimité

9) Subvention 2016 Tennis Club : Soutien à l'emploi sportif

Le Tennis Club demande comme chaque année la répartition de sa subvention de 3 237 € alloué le 9 juin dernier. Une partie sert à financer l'emploi sportif profession sport pour 1 021,10 € et le reste 2 215,90 € pour le fonctionnement du club. C'est une écriture afin de leur permettre d'obtenir d'autres subventions.

La subvention est plafonnée à 4 000 € et il y a une partie de cette subvention qui va à la classe tennis.

Adopté à l'unanimité

10) Modification du tableau des effectifs : Création de Poste

Pour cette année trois agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'ancienneté, à partir du 1^{er} Septembre 2016 :

- Adjoint technique 1^{ère} classe de catégorie C : Mr BONNEFOY Eric
Ce qui représente un gain pour l'agent de 18,52 € brut / mois

- Rédacteur principal 1^{ère} classe de catégorie B : Mme PAULET Josiane
Ce qui représente un gain pour l'agent de 18,52 € brut / mois

- Attachée principale de catégorie A : Mme DAMON Isabelle
Pas de gain pour l'agent

Monsieur SALGADO rajoute que ces 3 agents le méritent.

Adopté à l'unanimité

11) Vente de deux biens immobiliers Boulevard des Passementiers :

Il s'agit de la Chapelle Claire Joie et de l'ancien local des restaurants du cœur, ainsi qu'un terrain d'agrément de 2 421 m², le tout estimé par le Service des Domaines 140 420 € :
82 000 € pour la chapelle
10 000 € pour les locaux restos du cœur
48 420 € pour le terrain

Christian BLANCHARD nous présente le cahier des charges et nous précise que c'est la commission Urbanisme qui sera chargée de l'ouverture des plis et du choix du candidat. Dans le cahier des charges, il y a une mesure conservatoire des vitraux.

Mr MOULIN parle de cohérence de vente et ne pensait pas en arriver là.

Il nous fait ensuite un petit historique de Chapelle acquise par souscription auprès des habitants de St Didier en Velay, puis occupée par des religieuses. Lorsqu'elles ont vendu, elles ont souhaité que ces bâtiments aient une vocation culturelle ou sociale.

Monsieur BLANCHARD rappelle que la Commune a préempté.

Le Conseil Municipal de l'époque a pris une délibération dans le sens voulu par les Religieuses et a vendu une partie pour faire du social et a gardé le reste pour une vocation culturelle et notamment confié à Flânerie des Arts.

Mr MOULIN avance que cette Chapelle a été un gros enjeu au moment des dernières élections. Il avait en effet été convoqué par Mr De Fraissinnette et son avocat qui déclaraient qu'il était hors de question de faire du parc communal un jardin pour enfants.

Après les élections une promesse de continuer avec Flânerie des Arts a été faite dans un premier temps, puis il y a eu un revirement et maintenant il est envisagé la vente de la totalité en un seul lot. Alors pourquoi tout en un seul lot.

Christian BLANCHARD explique que finalement il est beaucoup plus facile de vendre en un seul lot et que cela fait moins de frais (bornage...).

Puis Mr MOULIN conteste le prix de vente surtout pour le terrain qui est constructible et qu'actuellement le prix d'un terrain constructible dans la commune est plutôt entre 50 et 110 € du m² au lieu de 20 € le m². Il insiste sur un prix aussi bas qui spolieurait la Commune, surtout qu'il serait possible de construire dans le parc en respectant les distances et les hauteurs.

Christian BLANCHARD confirme que l'offre minimale sera l'estimation des domaines, mais la commission qui étudiera les offres et candidatures n'aura pas forcément vocation à choisir l'offre la plus basse mais aussi par rapport à un projet qui sera présenté.

Pour la spoliation, il répond qu'en 2003 l'estimation des Domaines était de 243 000 €, il y a eu deux ventes en 2004 et 2005 pour un total de 450 000 € soit une plus-value de 207 000 € donc on peut se poser la question de savoir si les sœurs n'ont pas été spoliées.

Premier rappel à l'ordre du public présent.

Christian BLANCHARD pense aussi que si un projet de construction sur le terrain était présenté, il espère que la commission saurait écarter ce projet.

Mr MOULIN revient sur la plus-value et dit que c'est à la commune qui en a profité à l'époque et que maintenant c'est l'acheteur qui va en profiter. Et il ne croit pas que les sœurs ont été spoliées à l'époque pour les avoir connues.

Christian BLANCHARD explique qu'au départ l'ancienne municipalité ne souhaitait pas acquérir les bâtiments et que les sœurs avaient trouvé un acheteur. C'est alors que la commune a préempté au prix demandé en arguant qu'il ne souhaitait pas que l'ensemble immobilier soit démembré alors que c'est ce qu'il a fait quelque temps après.

Mr MOULIN revient sur le prix et pense que le terrain vaut 85 000 € au prix le plus bas. Puis rappelle plusieurs fois qu'il avait été dit que s'il n'y avait qu'un acheteur on ne vendrait pas.

Christian BLANCHARD rappelle que tout dépend du projet présenté.

MR MOULIN veut revenir sur les vitraux.

Brouhaha dans la salle

Christian BLANCHARD demande à MR MOULIN d'être rapide et bref.

Ce dernier distribue à tout le conseil, un courrier du Président du Conseil Départemental qu'il a rencontré avec le collectif de la Chapelle Claire Joie dont il fait partie.

Le président a admiré les vitraux et dit que ce serait dommage pour le département mais que c'est au Conseil Municipal de décider. Sur ce courrier Monsieur le Président conseille de prendre contact avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles avant de prendre une décision.

Christian BLANCHARD confirme avoir pris contact avec la DRAC suite à une rencontre avec Flânerie des Arts en mai 2015, il a envoyé des courriers avec des photos mais sans suite, la DRAC a dit que les vitraux ne pouvaient pas être classés mais les bâtiments oui mais cela est très long et compliqué.

Mr MOULIN dit que le problème c'est qu'on a quelque chose qui appartient à la commune, que la commune pourrait mettre en valeur et que nous on est là pour vendre. Il dit aussi que c'est la valeur financière de ces vitraux qui le fait insister mais on peut ne pas en tenir compte et c'est au Conseil Municipal de décider.

Puis il dit qu'ils ont contacté Le Centre International du Vitrail à Chartres qui trouve un intérêt indéniable pour l'histoire du vitrail moderne. Le Centre leur a même conseillé de voir avec le Préfet et de mobiliser un avocat afin de voir les moyens d'actions. Ils ont donc été voir la Sous-Préfète qui leur a dit que c'est Mr le Maire et le Conseil Municipal qui décident mais « c'est dommage ». Mr Moulin demande ce que la Sous-Préfète qui devait voir avec Mr BLANCHARD a vu.

Christian BLANCHARD dit qu'il avait vu le sujet avec la Sous-Préfète avant la rencontre avec Mr MOULIN mais qu'il n'a pas eu de nouvelle après cette rencontre.

Puis Mr MOULIN a fait estimer les Vitraux par un Maître Verrier entre 175 000 et 200 000 €.

Mr MOULIN estime qu'on brade les terrains, les vitraux et on spolie la Commune.

Pour finir, Mr MOULIN rappelle que nous sommes les élus de tous les habitants, vous n'êtes attachés par rien ni par personne. Il précise que ce n'est pas par revanche, qu'il n'est plus candidat à rien.

Christian BLANCHARD demande s'il y a d'autres interventions, et Mme AMMON répond à Mr MOULIN qu'il était inutile de faire cette tribune car les gens autour de la table ont conscience du problème et vont voter en leur âme et conscience et que ça ne viendra pas de ce qu'il vient de dire.

Brouhaha

Mr BRUYERE dit que vu la configuration des lieux on sait qui va vouloir acquérir les lieux.

Brouhaha

Christian BLANCHARD rappelle que le sujet de ce soir n'est pas de parler de certaines personnes mais du cahier des charges, et que c'est la Commission Urbanisme qui va traiter en direct avec les candidats.

Christian BLANCHARD redemande le silence. Il dit qu'on va mettre au prix estimé par le Service des domaines et que s'il y a des acquéreurs on pourra rediscuter du prix.

Mr SALGADO dit que St Didier en Velay est en train de mourir comme beaucoup de communes et qu'on peut être attaché à beaucoup de choses mais s'il y a un projet qui dynamise la Commune ce sera bien.

Christian BLANCHARD dit que s'il n'y a qu'un seul lot pour cet ensemble, c'est pour ne pas multiplier les propriétaires sur ce tènement.

Brouhaha

Mme LARDON demande un vote à bulletin secret.

Brouhaha, Christian BLANCHARD demande le calme ou l'évacuation de la salle.

Il faut voter pour la vente du tènement et du cahier des charges soit POUR soit CONTRE soit ABSTENTION.

21 votants 21 bulletins : 5 CONTRE - 3 ABSTENTIONS - 13 POUR

Adopté à la majorité

Départ de Monsieur BRUYERE à 22 h 14

12) Questions diverses:

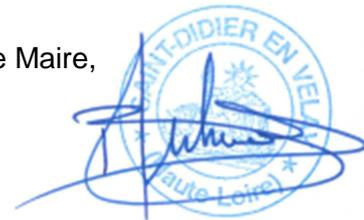
- Démission de Mme Emily DARLINGTON par courrier du 17 mars 2016, un courrier a été envoyé au suivant sur la liste Mr Stéphane AOUIT.
- Convention snack bar de la piscine : acquisition de matériel de cuisson soit friteuse - panini - appareil à snacker – hotdog et matériel froid réfrigérateur et congélateur pour un total de 2 700 € H.T.
Convention signée avec Monsieur TISOT Jean Louis domicilié à ANNECY, avec un loyer de 1 500 € payable en 2 fois : fin juillet et fin août, et d'une redevance pour la location du matériel qui sera de 0 € si moins de 10 000 entrées à la piscine, 350 € entre 10 000 et 15 000 entrées, 850 € entre 15 000 et 20 000 entrées, et 1 100 € si plus de 20 000 entrées, en sachant que l'eau et l'électricité sont inclus dans la redevance (112 € en 2015).
Il n'y a pas de caution pour le matériel mais des assurances, et le matériel sera rapatrié à la salle polyvalente et pourra être prêté aux associations.
- Invitation du Conseil Municipal au pot de départ de Sandrine FOUVET : le lundi 11 juillet. Mlle FOUVET a obtenu une mutation à LA TOUR DE SALVAGNY afin de suivre son compagnon, Mr Christian BLANCHARD a accepté cette demande de mutation. Son départ est prévu le 22 août.

13) Questions diverses à la demande de Mme Nadine RASCLE :

- Rendez –vous avec RTE en Mairie : ils ont fait état de l'avancement des travaux et du planning de la troisième tranche qui nous concerne, et explication du PAP à prévoir sur le prochain budget 2017 mais on a le temps. Pour l'enfouissement, Christian BLANCHARD poursuit ses requêtes mais n'a pas de nouvelle pour l'instant. Il y aurait un peu plus d'enfouissement du côté de Chazelles.
- Pour la sécurité de l'Ehpad, il y a un arrêté en cours d'élaboration qui interdira le stationnement du côté de l'ex-entreprise ERCEI, faire un passage piéton, et un panneau « ralentir » pour ceux qui viennent du Crouzet, ceci avant de faire des travaux
- Mr MOULIN dit que l'installation de barrières le long de la piscine c'est impeccable et dit que quelque chose de similaire serait bien vers l'Ehpad.
- La fontaine de la bédouère est en panne, il y a un problème sur l'alimentation électrique. Serge FOURNEL s'en occupe, un technicien doit venir le 11/07.

Fin de la séance à 22 h 30

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of C. Blanchard written over a circular official seal. The seal contains the text 'SAINT-DIDIER EN VELAY' at the top and 'Haute-Loire' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a tree.

C. BLANCHARD.